



N° 04



MAIRIE : Tél. 04 90 35 00 81

Télécopie : 04 90 35 63 12

accueil.grillon@orange.fr

Site Internet : www.grillon84.fr

### HORAIRES MAIRIE

**Lundi :** 9h-12h & 14h-18h

**Mardi, jeudi et vendredi :**

9h-12h & 14h-16h

**Mercredi :** 9h-12h (fermeture l'après-midi)



### HORAIRES POINT INFORMATION à compter du 1er mai 2015

9h-11h30 & 14h30-18h30  
Du lundi au vendredi inclus  
(04.90.37.08.87)

### Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
Informations budget communal	2
Foire de Grillon	3
Fête des Ecoles	3
Participation aux frais de séjours	3
Ramassage des sacs jaunes	3
Emploi du feu	3
Stationnement gênant place des Escourmeaux	3
Les Musifolies	3
Etat-Civil	4
Les tarifs eau et assainissement	4
Skate-Park	4

## Le mot du Maire

*Grillonnaises, Grillonnais,*

*En ce mois d'avril, le printemps est bien au rendez-vous, une fois n'est pas coutume, ce qui laisse présager une saison estivale agréable !*

*Comme le prévoit la loi, votre conseil municipal a voté le budget primitif 2015 avant le 15 avril et a validé ainsi les investissements de l'année. Malgré le désengagement de l'Etat sur la dotation globale de fonctionnement (moins 30 000 €), il a été décidé de ne pas augmenter les impôts locaux (8ème année consécutive).*

*Néanmoins, pas moins de 1 600 000 € d'investissements sont prévus cette année (détail dans ce numéro), couverts par 800 000 € d'aides déjà notifiées.*

*D'autre part, il est à noter que, contrairement à d'autres communes, l'enveloppe des subventions aux associations a été maintenue voire augmentée pour ne pas pénaliser la volonté et le dynamisme du milieu associatif qui n'est plus à démontrer.*

*Cependant, dans les années à venir, le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités s'amplifiera et nous obligera à encore plus de rigueur et de vigilance afin de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante.*

*En revanche, du côté de la CCEPPG, la situation est un peu plus compliquée. En effet, lors du dernier conseil d'administration, la séance a été levée sans vote du budget primitif, les élus refusant en majorité la hausse des impôts. Il appartient désormais au Préfet, qui peut saisir la Cour des Comptes, de valider le budget.*

*Enfin, pour terminer ces quelques lignes, je vous donne rendez-vous le 31 mai pour notre traditionnelle foire qui ouvrira les festivités de l'été.*

*Bien cordialement,*

*Jean-Marie GROSSET*



# Informations sur le budget communal



## Compte administratif 2014

### 1- Budget de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2014 s'élève à **329 007,31 €**

**Recettes de fonctionnement : 1 526 658,58 €**

**Dépenses de fonctionnement : 1 197 561,27 €**

### 1- Budget d'investissement

L'année 2014 aura permis la réalisation de plusieurs investissements sur la commune comme :

- Place de la Bourgade
- Voirie 2013

Soit pour l'ensemble des investissements, un total de **1 057 016,00 €** et des subventions d'un montant de **218 706,04 €** perçues et **427 334,00 €** restants à percevoir.

## Budget prévisionnel 2015

### 1- Budget de fonctionnement

Les dépenses estimées pour l'année 2015 s'élèvent à **1 233 527,00 €** pour **1 353 630,00 €** de recettes

### 1- Budget d'investissement

Le montant prévisionnel des investissements est de **1 674 600,00 €** dont l'essentiel se décompose ainsi :

- Plan local d'urbanisme
- Maison régionale de santé
- Epicerie
- Achat terrain pour agrandissement cimetière
- Création d'une nouvelle salle du conseil
- Réfection de la toiture de la poste
- Voirie
- Skate-Park
- Illuminations de Noël
- Réfection tableau St Agathe (Eglise)
- WC publics

Pour **410 000,00 €** de subventions notifiées.

## Les subventions aux associations 2015

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Centre social AGC	34 921.00 €
Association Majuscules : CLAE	18 000.00 €
La prévention routière	100.00 €
Maison familiale rurale	100.00 €
Association Randolance	100.00 €
Association Maison des Chrétiens	100.00 €
Association Vélo club Valréas	600.00 €
ASDP football Grillon-Grignan	5 000.00 €
Association anciens combattants	300.00 €
Association arabesques	2 600.00 €
Association des pétanqueurs grillonnais	650.00 €
Amicale des pompiers	100.00 €
Association Minuscules	1 900.00 €
Association comité de jumelage	1 400.00 €
Amicale du personnel	4 100.00 €
Association les Grillons d'Automne	1 800.00 €
Association Majuscules	4 900.00 €
Association Chasse	200.00 €
Folivres	100.00 €
Les musicales de Grillon	2 500.00 €
Association du patrimoine	100.00 €
Association les Jubil'asons	200.00 €
Association les Grillons chantant	300.00 €
ANACR 26	100.00 €
SEA syndicat exploitants agricoles	100.00 €
Association Rayon de soleil	300.00 €
Festival des nuits de l'Enclave	1 500.00 €
Association l'Equipage théâtre	100.00 €
Restaurants du Cœur de Vaucluse	300.00 €
Jeunes sapeurs de l'enclave	100.00 €
Association la vie en boutis	100.00 €
CLIC	300.00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>82 971.00 €</b>

Depuis le 1er janvier 2015, la compétence « Petite Enfance » est du ressort de la CCEPPG. Toute la partie concernant les enfants de 3 à 12 ans dépendra de la Communauté, la mairie gardant à sa charge la part des « Ados » de plus de 12 ans. Les charges concernant le centre de loisirs et de la crèche seront payées par la CCEPPG. En contrepartie, l'allocation de compensation que la communauté versée à la commune sera diminuée du même montant. La commune reste donc le financeur.



## Foire de Grillon

La foire de Grillon aura lieu le **Dimanche 31 mai**, précédée le samedi soir par une **paëlla sur la place de la Bourgade** (repli dans la salle des fêtes en cas de pluie). **Réservation obligatoire** en mairie ou au point info. Nombre de places limité !

Si vous êtes intéressés par un emplacement pour le **vide-grenier du dimanche**, gratuit pour les grillonnais, **veuillez vous inscrire en mairie avant le jeudi 28 mai**.



## Participation aux frais de séjours

Il est rappelé aux parents d'élèves que la commune accorde une participation de 3€ par jour et par enfant (plafonnée à 30 jours/an) pour certains séjours (colonie de vacances, séjours linguistiques dans des établissements agréés, échanges d'enfants entrant dans le cadre de l'enseignement scolaire...).

Déjà subventionnés, les séjours organisés à l'école de Grillon ne font pas partie de ce dispositif.



## Emploi du feu

Nous vous rappelons que tout brûlage de déchets verts issus des ménages, des professionnels et des collectivités publiques est interdit (infraction réprimée par l'art. 131-13 du code pénal).

Vous avez accès à la déchetterie de Valréas et de Valaurie.



## Les Musifolies à Grillon, le vendredi 17 juillet 2015

Les Musicales de Grillon et le Festival des Nuits de l'Enclave, en partenariat avec la Municipalité organiseront une soirée durant laquelle, musique, théâtre et dégustations seront au rendez-vous !

**19h30 à 21h** : des animations musicales vous seront proposées dans le Vialle, avec la participation des musiciens présents, ce jour, lors du Festival 2015 des musicales de Grillon.

**21h** : ouverture du buffet dans la grotte, grâce au concours des habitants et vacanciers de Grillon.

**21h30** : Le festival des Nuits de l'Enclave vous donneront, sur les remparts, une représentation théâtrale.

**22h** : Tirage au sort organisé dans la grotte, pour tous ceux qui auront contribué à la réalisation du buffet. De nombreuses places de concert seront à gagner !



## Fête des Ecoles

Cette année, la **Fête des écoles** aura lieu le **vendredi 26 juin à partir de 18h** pour la remise des dictionnaires aux CM2. Suivront le spectacle des enfants et un repas (sur inscription) pour clore l'année scolaire.



## Ramassage des sacs jaunes

A la suite de la réorganisation du service, le ramassage des **sacs jaunes** a lieu **très tôt les mercredis matin concernés** (calendriers disponibles en mairie).

En conséquence, il vous est recommandé de sortir vos sacs le **mardi soir** des semaines jaunes.

**Pour tous renseignements complémentaires contacter la CCEPPG au 04 90 35 01 52**



## Stationnement gênant Place des Escourneaux

Nous vous rappelons que le stationnement est déclaré gênant sur la Place des Escourneaux.

En cas d'infraction le propriétaire du véhicule en stationnement gênant encourt un procès-verbal de 35 euros.

Nous vous invitons à vous stationner sur les parkings de l'école et de la mairie.



## État-Civil

### MARIAGES



- Aurore, Emilie CAPPELLA &  
Sébastien, François, Aimé PEYROL  
le 18 avril 2015

- Marie, Rose-May ARMOUGOM &  
Christophe VAUTENIN  
le 18 avril 2015

### NAISSANCES



- Béryle STAROPOLI  
Née le 08 mars 2015

- Lison STAROPOLI  
Née le 08 mars 2015

- Hugo, Jean-Luc, Christian MERCIE  
Né le 08 avril 2015

### DÉCES

- Pierre, Antoine, Gabriel HILAIRE  
le 28 janvier 2015

- André, Maurice VERCHIER  
le 05 février 2015

- Huguette, Aimée GIRARD née THIBAUD  
le 09 février 2015

- Jean-Yves ARNAUD  
le 07 mars 2015

- Léonce, Marie, Albertine POURRAZ née SERCOS  
le 16 mars 2015

- Nelly, Marguerite, Louis ACHILLE  
le 06 avril 2015

- Jean- Pierre GARNIER  
le 17 avril 2015



## Tarifs eau et assainissement

Lors de sa séance du 23 mars, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs :

### Redevance pour la consommation d'eau :

Part fixe : 7,50 euros/an

Part variable : 0,33 euros / m3 consommé

### Redevance d'assainissement collectif :

Part fixe : 7,50 euros/an

Part variable : 0,33 euros / m3 consommé

### Compétence assainissement collectif – Participation pour le raccordement à l'égout :

Le montant de la participation pour raccordement à l'égout est établi forfaitairement, par branchement, étant précisé qu'une grille dégressive est instaurée quand un même immeuble est concerné par plusieurs branchements.

La grille des tarifs est la suivante :

un branchement : 500 euros

de deux à cinq branchements : 400 euros

Plus de cinq branchements : 300 euros.

Concernant la part de la SAUR, il n'y a pas de changement. Le contrat de la Communauté est transféré à la commune par avenant dans les mêmes conditions qu'avant le transfert.

## Skate-Park

Le 4 février dernier, un groupe de jeunes de Grillon a été reçu par la municipalité afin de nous faire part de leurs souhaits sur la création d'un skate-park. Le projet a été approuvé par le conseil municipal, le lieu d'implantation reste à définir.



LOU GRILHOUN N° 04

La Lettre d'Information de la Commune de Grillon

Hôtel de Ville - Avenue du Comtat - 84600 GRILLON - 04 90 35 00 81

Directeur de la publication : Jean-Marie GROSSET

Rédaction et conception : Commission Communication

Imprimé par PUBLIC IMAGE (850 exemplaires)

Dépôt légal : avril 2015